

RÈGLEMENT COMPLET

JEU « Anniversaire 2018 » Carrefour du 25 septembre au 15 octobre 2018

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHES, SAS au capital de 6 922 200 euros dont le siège social se situe ZAR Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 92002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **un jeu avec obligation d'achat** (ci-après le « Jeu ») qui se déroulera du 25 septembre au 15 octobre 2018 pendant les horaires d'ouverture des magasins Carrefour (liste en annexe et sur www.carrefour.fr).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est réservé **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise). (Ci-après le « Participant »)

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion, l'animation ou la gestion du Jeu ainsi que leur famille vivant sous le même toit.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées dans le présent règlement de Jeu ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU – DESIGNATION DES GAGNANTS

3.1. Modalités

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour participer au Jeu, le Participant recevra entre le **entre 25 septembre et le 15 octobre 2018 pour tout achat à partir de 30 euros** (hors carburant et services (billetterie, services financiers et assurances, voyage, téléphonie, cartes cadeaux et bijouterie)) et dans la limite de 120 € selon les modalités suivantes :

- 1 jeton pour tout achat compris entre 30€ et 59,99€
- 2 jetons pour tout achat compris entre 60 € et 89,99€
- 3 jetons pour tout achat compris entre 90€ et 119,99€
- 4 jetons pour tout achat supérieur ou égal à 120€

La distribution des jetons est limitée à 4 par transaction.

3.2. Désignation des Gagnants

Le Participant devra ensuite présenter son ou ses jeton(s) de Jeu **entre le 25 septembre et le 15 octobre 2018**, qui lui ont été remis en caisse, à la ou les borne(s) interactive(s) présente(s) en magasin avant l'heure de fermeture de celui-ci. La base des « instants gagnants » sera alors interrogée et le Participant saura immédiatement s'il a gagné ou perdu.

La méthode déterminant la liste des « instants gagnants » est déposée chez l'Huissier.

Ces derniers sont définis par un algorithme de désignation aléatoire qui référence les dates et heures des lots à gagner. Cet algorithme est mis en place au moment de la publication du Jeu. Le Jeu se déroulant exclusivement en magasin, les instants gagnants sont définis à la seconde près et sont de type « relâchés ». Si personne ne joue à la seconde identifiée comme gagnant, la première participation qui suit cet instant le remporte.

S'il a gagné, la borne Jeu interactive éditera alors un ticket lui confirmant sa participation gagnante et la nature du lot (Ci- après désigné « Jeu Borne Magasin »).

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de la participation.

Aucune participation par téléphone ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : LES DOTATIONS

Les dotations offertes sont les suivantes :

Il y a, au total, 3 316 312 bons d'achat à gagner, soit 8 289 461 €, répartis comme suit :

- **2 653 152 bons d'achat de 2 € TTC** valables dans les hypermarchés Carrefour participants, hors carburant et services
- **431 169 bons d'achat de 3 € TTC** valables dans les hypermarchés Carrefour participants, hors carburant et services,
- **165 688 bons d'achat de 5 € TTC** valables dans les hypermarchés Carrefour participants, hors carburant et services,
- **56 394 bons d'achat de 10€ TTC** valables dans les hypermarchés Carrefour participants, hors carburant et services
- **6 606 bons d'achat de 20€ TTC** valables dans les hypermarchés Carrefour participants, hors carburant et services
- **3 303 bons d'achat de 50€ TTC** valables dans les hypermarchés Carrefour participants, hors carburant et services

Les bons d'achats ont une durée de validité de 15 jours roulants. (ex : pour un bon d'achat émis le 25/09/2018, votre bon est valable dès le lendemain et pour la période allant du 26/09 au 10/10/2018.

En dehors de la date de validité imprimée sur le bon d'achats gagnant, les bons d'achats sont considérés comme perdu

La dotation est non échangeable et non remboursable.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS

Pour l'ensemble des dotations (bons d'achats de 3€, 5€,10€, 20€ et 50€), les bornes interactives procéderont à l'impression d'un ticket qui sert de bon d'achat. Ce même ticket devra être remis à l'hôte(sse) de caisse lors du prochain passage en caisse du gagnant pour être déduit du montant total des courses. Les bons d'achat seront utilisables selon les modalités décrites ci-dessus sur l'ensemble des produits présents dans tous les hypermarchés Carrefour participants (hors carburant et services). Aucun Participant ne pourra prétendre à les utiliser après ces dates.

Les lots non réclamés après les dates indiquées ci-dessus seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice.

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant la dotation remportée par le Participant. Cette demande devra être adressée par courriel à l'adresse suivante :

carrefourservice-clients@carrefour.com

Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale)
- l'objet de sa réclamation.

Toute réclamation devra être adressée avant le 15 janvier 2019. Passé ce délai, les réclamations ne seront pas traitées et les lots non attribués seront considérés comme restant propriété de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser gracieusement, à titre publicitaire autour de l'opération du Jeu, leurs nom, prénom et photographie, ainsi que leur voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Pour cela, il convient de remplir et signer l'autorisation de captation, de reproduction et de diffusion de photos renseigné en annexe ou sur tout autre support, pourvu que les termes et conditions soient strictement identiques.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être recherchée dans les cas suivants :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé,
- si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues et dont la survenance entraînerait une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui l'amènerait à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs ou des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, au règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement à l'accueil de chaque magasin Carrefour participant à l'opération (liste en annexe), ou sur le site Internet www.carrefour.fr, ou à l'adresse du Jeu par simple demande écrite envoyée **avant le 15 octobre 2018 (cachet de la poste faisant foi)** à :

**Carrefour Hypermarchés – Direction des Animations Commerciales, 93 avenue de Paris
CS 15105, 91342 Massy Cedex**

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La Loi applicable du présent règlement est la loi française.

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées par écrit à l'adresse suivante :

**Carrefour Hypermarchés – Direction des Animations Commerciales, 93 avenue de Paris
CS 15105, 91342 Massy Cedex**

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut de tentative ou d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

ANNEXE – LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

Num_Mag	Nom du magasin
7301	CARREFOUR AIRE SUR LA LYS
501	CARREFOUR AIX EN PROVENCE
8997	CARREFOUR AJACCIO
7303	CARREFOUR ALENCON
7302	CARREFOUR AMIENS
502	CARREFOUR ANGERS GRAND MAINE
35	CARREFOUR ANGERS ST SERGE
47	CARREFOUR ANGLET
45	CARREFOUR ANGOULINS
2	CARREFOUR ANNECY BROGNY
21	CARREFOUR ANTIBES
7304	CARREFOUR ARMENTIERES
503	CARREFOUR ATHIS MONS
8947	CARREFOUR AUBERVILLIERS
349	CARREFOUR AUCH
7305	CARREFOUR AUCHY LES MINES
13	CARREFOUR AULNAY S BOIS
505	CARREFOUR AVIGNON
7265	CARREFOUR AVRANCHES
37	CARREFOUR BARENTIN
7513	CARREFOUR BAYEUX
218	CARREFOUR BAYONNE
7306	CARREFOUR BEAUCAIRE
8166	CARREFOUR BEAUNE
166	CARREFOUR BEAUVAIS 2 CENTRE
158	CARREFOUR BEAUVAIS SUD
74	CARREFOUR BEGLES
6611	CARREFOUR BELLEGARDE
168	CARREFOUR BELLEY
7307	CARREFOUR BERCK
84	CARREFOUR BERCY
548	CARREFOUR BESANCON CHALEZEULE
86	CARREFOUR BESANCON VALENTIN
64	CARREFOUR BOURG EN BRESSE
26	CARREFOUR BOURGES
77	CARREFOUR BREST
7309	CARREFOUR BRIVE
7310	CARREFOUR CAEN
348	CARREFOUR CAHORS
7311	CARREFOUR CALAIS

162 CARREFOUR CARCASSONNE
71 CARREFOUR CARRE SENART
14 CARREFOUR CHALON NORD
31 CARREFOUR CHALON SUD
24 CARREFOUR CHALONS EN CHAMPAGNE
6 CARREFOUR CHAMBERY BASSENS
67 CARREFOUR CHAMBERY CHAMNORD
7312 CARREFOUR CHAMBOURCY
57 CARREFOUR CHAMPS SUR MARNE
549 CARREFOUR CHARLEVILLE MEZIERE
8 CARREFOUR CHARTRES
7314 CARREFOUR CHATEAU THIERRY
66 CARREFOUR CHATEAUNEUF LES MARTIGUE!
7313 CARREFOUR CHATEAUROUX
7315 CARREFOUR CHELLES
7316 CARREFOUR CHERBOURG
7317 CARREFOUR CHOLET
25 CARREFOUR CLAYE SOUILLY
7407 CARREFOUR CLUSES
679 CARREFOUR COLLEGIEN
7318 CARREFOUR CONDE SUR L ESCAUT
69 CARREFOUR COQUELLES
85 CARREFOUR CRECHES S SAONE
82 CARREFOUR CRETEIL SOLEIL
7512 CARREFOUR CUSSET
347 CARREFOUR DAX
53 CARREFOUR DENAIN
7409 CARREFOUR DIGNE LES BAINS
40 CARREFOUR DIJON TOISON D OR
62 CARREFOUR DOUAI FLERS
7319 CARREFOUR DRAGUIGNAN
88 CARREFOUR DRANCY
11 CARREFOUR ECULLY
7320 CARREFOUR EPERNAY
550 CARREFOUR EPINAL
33 CARREFOUR ETAMPES
59 CARREFOUR EVREUX
508 CARREFOUR EVRY 2
7321 CARREFOUR FECAMP
8839 CARREFOUR FERNEY VOLTAIRE
7410 CARREFOUR FEURS
8169 CARREFOUR FLERS
509 CARREFOUR FLINS S SEINE
7411 CARREFOUR FOUGERES
7322 CARREFOUR FOURMIES
7412 CARREFOUR FRANCHEVILLE

76 CARREFOUR GENNEVILLIERS
63 CARREFOUR GIVORS
8174 CARREFOUR GOUSSAINVILLE
7 CARREFOUR GRENOBLE ECHIROLLES
65 CARREFOUR GRENOBLE MEYLAN
7324 CARREFOUR GRUCHET LE VALASSE
7414 CARREFOUR GUERET
327 CARREFOUR GUINGAMP
7325 CARREFOUR HAZEBROUCK
10 CARREFOUR HEROUVILLE ST CLAIR
534 CARREFOUR ISLE D ABEAU
7415 CARREFOUR ISSOIRE
32 CARREFOUR IVRY S SEINE
7330 CARREFOUR L HAY LES ROSES
7333 CARREFOUR L ISLE ADAM
7327 CARREFOUR LA CIOTAT
38 CARREFOUR LA ROCHE S YON
7328 CARREFOUR LA VILLE DU BOIS
46 CARREFOUR LABEGE
7329 CARREFOUR LAON
125 CARREFOUR LATTES
70 CARREFOUR LAVAL
163 CARREFOUR LE CRES
34 CARREFOUR LE MANS
22 CARREFOUR LES ULIS
43 CARREFOUR LESCAR
8167 CARREFOUR LESPARRE MEDOC
7331 CARREFOUR LIBOURNE
54 CARREFOUR LIEVIN
68 CARREFOUR LILLE
7332 CARREFOUR LIMAY
91 CARREFOUR LIMOGES BOISSEUIL
513 CARREFOUR LOMME
7334 CARREFOUR LORIENT
48 CARREFOUR LORMONT
155 CARREFOUR LYON CONFLUENCE
514 CARREFOUR LYON LA PART DIEU
7420 CARREFOUR MABLY
7421 CARREFOUR MARGENCEL
515 CARREFOUR MARSEILLE BONNEVEINE
7323 CARREFOUR MARSEILLE GRAND LITTORAL
9 CARREFOUR MARSEILLE LE MERLAN
7335 CARREFOUR MAUBEUGE
41 CARREFOUR MERIGNAC
87 CARREFOUR MONACO
7336 CARREFOUR MONDEVILLE

346 CARREFOUR MONT DE MARSAN
7337 CARREFOUR MONT SAINT AIGNAN
7186 CARREFOUR MONTELIMAR
7338 CARREFOUR MONTEREAU
17 CARREFOUR MONTESSON
7339 CARREFOUR MONTIGNY LES CORMEILLES
7423 CARREFOUR MONTLUCON
1 CARREFOUR MONTREUIL
61 CARREFOUR MOULINS
517 CARREFOUR MULHOUSE
36 CARREFOUR NANTES BEAUJOIRE
44 CARREFOUR NANTES BEAULIEU
518 CARREFOUR NANTES ST HERBLAIN
7424 CARREFOUR NARBONNE
27 CARREFOUR NEVERS MARZY
29 CARREFOUR NICE LINGOSTIERE
519 CARREFOUR NICE TNL
520 CARREFOUR NIMES
131 CARREFOUR NIMES SUD
537 CARREFOUR NIORT
78 CARREFOUR NOISY LE GRAND
7340 CARREFOUR OLLIOULES
7341 CARREFOUR ORANGE
60 CARREFOUR ORLEANS PLACE D ARC
7342 CARREFOUR ORMESSON SUR MARNE
328 CARREFOUR PAIMPOL
504 CARREFOUR PARIS AUTEUIL
521 CARREFOUR PERPIGNAN CLAIRA
7343 CARREFOUR PERPIGNAN ROUSSILLON
160 CARREFOUR PLOUZANE
81 CARREFOUR PONTAULT COMBAULT
132 CARREFOUR PORT DE BOUC
42 CARREFOUR PORTET SUR GARONNE
7344 CARREFOUR PUGET SUR ARGENS
5 CARREFOUR QUETIGNY
7345 CARREFOUR QUIMPER
56 CARREFOUR RAMBOUILLET
7346 CARREFOUR REIMS CERNAY
538 CARREFOUR REIMS TINQUEUX
39 CARREFOUR RENNES ALMA
522 CARREFOUR RENNES CESSON
7514 CARREFOUR RETHEL
678 CARREFOUR RIOM
8168 CARREFOUR ROMORANTIN
523 CARREFOUR ROSNY SOUS BOIS
79 CARREFOUR RUNGIS BELLE EPINE

HF7001 CARREFOUR SAINT MARD

7428	CARREFOUR SALAISE S SANNE
7429	CARREFOUR SALLANCHES
7352	CARREFOUR SANNOIS
19	CARREFOUR SARAN
524	CARREFOUR SARTROUVILLE
7413	CARREFOUR SEGNY
539	CARREFOUR SENS MAILLOT
7353	CARREFOUR SENS VOULX
159	CARREFOUR SERIGNAN
133	CARREFOUR SETE BALARUC
525	CARREFOUR SEVRAN
50	CARREFOUR SOYAUX
28	CARREFOUR ST ANDRE LES VERGERS
7347	CARREFOUR ST BRICE
527	CARREFOUR ST BRIEUC
516	CARREFOUR ST CLEMENT DE RIVIERE
90	CARREFOUR ST DENIS
7348	CARREFOUR ST EGREVE
345	CARREFOUR ST JEAN DE LUZ
80	CARREFOUR ST JEAN DE VEDAS
8170	CARREFOUR ST LO
7349	CARREFOUR ST MALO
7350	CARREFOUR ST MARTIN AU LAERT
7351	CARREFOUR ST PIERRE DES CORPS
52	CARREFOUR ST POL SUR MER
529	CARREFOUR ST QUENTIN EN YVELINES
161	CARREFOUR ST RENAN
526	CARREFOUR STAINS
3	CARREFOUR STE GENEVIEVE DES BOIS
344	CARREFOUR TARNOS
7434	CARREFOUR THIERS
7354	CARREFOUR THIONVILLE
530	CARREFOUR TOULON GRAND VAR
4	CARREFOUR TOULON MAYOL
531	CARREFOUR TOULOUSE PURPAN
165	CARREFOUR TOUQUES
49	CARREFOUR TOURVILLE LA RIVIERE
7356	CARREFOUR TRANS EN PROVENCE
156	CARREFOUR TROYES CHAPELLE ST LUC
7357	CARREFOUR UZES
7358	CARREFOUR VALENCIENNES
7359	CARREFOUR VANNES
7435	CARREFOUR VAULX EN VELIN
30	CARREFOUR VENETTE
16	CARREFOUR VENISSIEUX

8171 CARREFOUR VERNON
55 CARREFOUR VILLABE
164 CARREFOUR VILLEFRANCHE DU ROUERGUE
7360 CARREFOUR VILLEJUIF
697 CARREFOUR VILLENEUVE LA GARENNE
15 CARREFOUR VILLEURBANNE
20 CARREFOUR VILLIERS EN BIERE
18 CARREFOUR VITROLLES
7437 CARREFOUR VOIRON
7363 CARREFOUR WASQUEHAL